

Résolution présentée par la délégation de République Arabe Syrienne

Thème	Conflit et sécurité internationale
Concerne	Appel au soutien pour la reconstruction et l'aide humanitaire dans les territoires arabes occupés atteints par les attaques israéliennes
L'Assemblée Générale,	
Rappelant	l'article 2 paragraphe 4 de la charte des Nations Unies qui interdit l'occupation d'un territoire étranger
Bouleversé	par les actes immoraux du gouvernement Israélien
Soulignant	l'ampleur des pertes humaines lors des attaques israélienne, notamment dans la bande de Gaza avec une estimation de 80'000 morts.
Relatant	la destruction massive de nombreux territoire au Moyen-Orient tels que le Liban, le Yémen, la Palestine, le Qatar, l'Iran et notre propre république.
Préoccupé	par le non-respect répétitif de l'Israël face aux accords internationaux.
Décide	de promouvoir le soutien d'une reconstruction totale des pays touchés par les crimes de guerre israéliennes en faisant appel à - Une indemnisation des dégâts de la part de l'Etat d'Israël - La création d'un fond monétaire internationale visant la restauration des pays en mauvaise état

Le texte francais fait foi.